



BARÈME DES HONORAIRES

2025



VENTE

Vente

Charge vendeur

La rémunération minimum est arrêtée à 8 500 € TTC

Barème par tranches	Taux applicable TTC
De 0 à 125 000 €	8 500 €
125 001 € à 255 000 €	7.00 %
255 001 € à 355 000 €	6.50 %
355 001 € à 455 000 €	6.00 %
455 001 € à 650 000 €	5.5 %
> 650 001 €	5 %



**CHASSE
IMMOBILIERE**

Chasse immobilière

ACHAT

La rémunération minimum est arrêtée à 6 500 € TTC

Barème par tranches	Taux applicable TTC
De 0 à 225 000 €	6 500 €
225 001 € à 295 000 €	8 500 €
295 001 € à 600 000 €	2.90 %
600 001 € à 950 000 €	2.65 %
950 001 € à 1 200 000 €	2.25 %
1 200 001 € à 1 500 000 €	2.00 %
> 1 500 001 €	1.50 %

Chasse immobilière

LOCATION

La rémunération par défaut est la suivante :

Pour un nombre illimité de présentation de biens (**formule de base**) :

Loyer HC	Taux applicable TTC
De 0 à 950 €	1 400 €
Au-delà de 950 €	Un mois et demi de loyer HC



Chasse immobilière

LOCATION

Si le mandant se positionne sur l'un des trois premiers biens qui lui sont présentés, une réduction des honoraires sera appliquée. Le barème d'honoraires appliqué sera alors le suivant :

Loyer HC	Taux applicable TTC
De 0 à 950 €	950 €
Au-delà de 950 €	Un mois de loyer HC

Si **aucun des trois premiers biens**, répondant aux critères, n'est sélectionné ; de nouveaux biens seront alors présentés par le mandaté au mandant et la formule de base (la référence) s'appliquera pour la rémunération.



**GESTION
LOCATIVE**

Gestion locative

FORMULE "ÉQUILIBRE"

TARIF : 5,9 % TTC des loyers charges comprises

Compris dans le tarif :

La gestion courante (à l'exclusion des incidents de type assurantiels ou contentieux juridiques) :

- Avis d'échéance
- Quittance
- Appels et emails
- Encaissement des loyers
- Régularisation de charges
- Révision des loyers à l'anniversaire du contrat
- Suivi / Vérification des entretiens classiques
- Reversement des loyers mensuels
- Suivi de l'information des incidents etc...

Garantie loyers impayés (GLI) via un partenaire pour un montant de 2,5 % TTC des loyers charges comprises

Gestion locative

FORMULE "ÉQUILIBRE"

Facturation complémentaire :

- Gestion des incidents relevant d'une déclaration d'assurance et/ou d'un contentieux juridique, avec une facturation soit à l'heure 60 euros TTC
- Relance LRAR : 11 euros TTC
- Mise en demeure 30 € TTC
- Remise du dossier à l'huissier 50 € TTC
- Remise du dossier à l'Avocat 50 € TTC
- Remise du dossier au commissaire de justice (ancien huissier), notamment pour les états des lieux et la demande de congé au locataire : 50 € TTC
- Accompagnement du commissaire de justice (ancien huissier) dans sa mission au local commercial : soit à l'heure 60 euros TTC, soit à la journée 420 euros TTC
- Ouverture du compte garantie des loyers impayés ou toutes autres garanties : 70 € TTC (le règlement du contrat est à la charge du propriétaire)
- Avenant au bail : 144 euros TTC (partage en fonction de la partie qui est à l'origine de la demande)
- Etat des lieux de sortie à la charge du propriétaire : 180 euros TTC
- Honoraires d'entremises : 150 euros TTC à la charge exclusive du propriétaire

Garantie loyers impayés (GLI) via un partenaire pour un montant de 2,5 % TTC des loyers charges comprises

Gestion locative

FORMULE "SÉRÉNITÉ"

TARIF : **8,9 % TTC** des loyers charges comprises

Compris dans le tarif :

La gestion courante :

- mise en demeure
- remise du dossier à l'huissier
- remise du dossier à l'Avocat
- avenant au bail
- relance en LRAR
- ouverture du compte garantie des loyers impayés (GLI)
- frais d'entremise
- Le traitement des appels de fonds et comptes de charges avec le syndic
- forfait d'assistance d'aide à la déclaration d'impôts

Garantie loyers impayés (GLI) via un partenaire pour un montant de 2,5 % TTC des loyers charges comprises

Gestion locative

FACTURATION COMMUNE AUX DEUX FORMULES :

Montant maximal des honoraires de visite du bien, de constitution de dossier et de rédaction d'acte à la charge du locataire suivant la localisation du bien, montant TTC par m² de surface habitable :

- Zone très tendue : 12€
- Zone tendue : 10€
- Autre zone : 8€

Montant maximal des honoraires d'établissement de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire, montant TTC par m² de surface habitable (décret du 1er août 2014) : 3€

Honoraires d'entremise et de négociation dus à la signature du bail : 150 € TTC en fonction de la formule.



L'ALLIÉ DE VOS PROJETS IMMOBILIERS